



Gérer la paie : 11-14-18-21-25-28 septembre 2020 (6 jours)

11/09/2020 - 09:00 à 28/09/2020 - 17:30

CCI Formation - 1 rue Joseph Bernier - 01000 Bourg-en-Bresse

Connaître les éléments de la paie du personnel

Formation éligible au CPF



**Certificat de Compétences
en Entreprise**
CCI FRANCE



mon
CompteFormation
gouv.fr
Site officiel du compte personnel de formation

-
-
-
- |
-

OBJECTIF

- Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et l'enregistrement comptable de la paie du personnel

PUBLIC

Personnel du service paie, du service comptable, assistant(e) du personnel ou collaborateur du dirigeant

PROGRAMME

MODULE 1 : Préparation des formalités administratives de gestion du personnel

La conduite de la veille sociale : réalisation d'une veille juridique nécessaire au respect des obligations sociales

- Mise à jour de l'échéancier social
- Présentation des mentions obligatoires du bulletin de paie

Les formalités d'embauche

- Etablissement des formalités d'embauche CDD et CDI

La durée légale du travail : recueil des informations relatives au suivi de la durée de travail

•**La durée légale**

Le temps de travail effectif / Le temps de repos / Les amplitudes maximales horaires

•**Les heures supplémentaires**

La définition et la rémunération des heures supplémentaires / La contrepartie en repos / Le repos compensatoire

•**Le travail à temps partiel**

Le contrat de travail à temps partiel / L'Accord National Interprofessionnel - ANI de 2013 / Les heures complémentaires

Le suivi des absences et des congés : recueil des informations relatives au suivi des absences et des congés

•**Les méthodes de décompte des absences**

•**Les jours fériés**

Inventaire et rémunération

•**Les congés payés**

L'ouverture du droit à CP / La durée des CP / La période de CP / Décompte des CP / Le fractionnement des CP / Les congés supplémentaires / Les événements survenant pendant les CP

•**La maladie ordinaire**

L'indemnisation par la Sécurité Sociale / L'indemnisation par l'employeur / Les allocations complémentaires aux IJSS / La garantie conventionnelle

MODULE 2 : L'élaboration des bulletins de paie

•**Les éléments de la rémunération**

Le cadre légale de la rémunération / Les primes et les compléments du salaire / Les avantages en nature / Les frais professionnels

•**Les créances**

L'acompte, l'avance et le prêt / Les créances des tiers

•**L'assiette de cotisations**

Les tranches - Fixation du plafond / La régularisation annuelle - La régularisation progressive / Les réductions de plafond

•**Les cotisations sur les salaires**

Les cotisations de la sécurité sociale / Les cotisations chômage / Les cotisations de retraite complémentaire - GMP / La prévoyance - Le forfait social

•**La réduction des charges patronales**

La réduction Fillon / Le CICE / Les primes pour l'embauche

•**La préparation, l'établissement et le contrôle des déclarations sociales**

Les déclarations périodiques aux organismes sociaux / Les déclarations annuelles aux organismes sociaux / La Déclaration Sociale Nominative - DSN

MODULE 3 : La gestion comptable de la paie

•**L'enregistrement dans le journal de paie**

La comptabilisation des salaires / La comptabilisation et le paiement des charges sociales / Le classement des informations relatives à la paie

CERTIFICATION

Formation pouvant être certifiante si associée à la certification CCE (Certificat de Compétences en Entreprise) : «**Gérer la paie**»

Le CCE est éligible à un financement en période de professionnalisation ou CPF (date examen à définir).

Code CPF : 236 995

ORGANISATION

Durée : 6 jours – 42 heures / Lieu : Bourg-en-Bresse

Dates : 11-14-18-21-25-28 septembre 2020

Délai d'accès : inscription possible par email 10 jours avant la démarrage de la formation

TARIF

1 740 € (net de TVA)

Option certification : 500 € (net de TVA)

CONTACT

T. 04 74 32 13 00

formationcontinue@ain.cci.fr

[Retour à l'agenda](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/agenda/gerer-la-paie-11-14-18-21-25-28-septembre-2020-6-jours>